

L'agroalimentaire en 2012 en Aquitaine De la transformation à la commercialisation : 39 000 salariés Et près de 17 milliards d'euros de chiffre d'affaires



L'agroalimentaire, secteur stratégique pour l'Aquitaine, valorise, commercialise et assure ainsi les débouchés d'une agriculture de qualité. Mais pas seulement. 1^{er} employeur industriel en Aquitaine, 1^{er} secteur contributeur à l'excédent commercial de la région, l'importance de l'agroalimentaire en Aquitaine dépasse le seul cadre économique ou social. Il se positionne également comme un acteur majeur de l'aménagement du territoire.

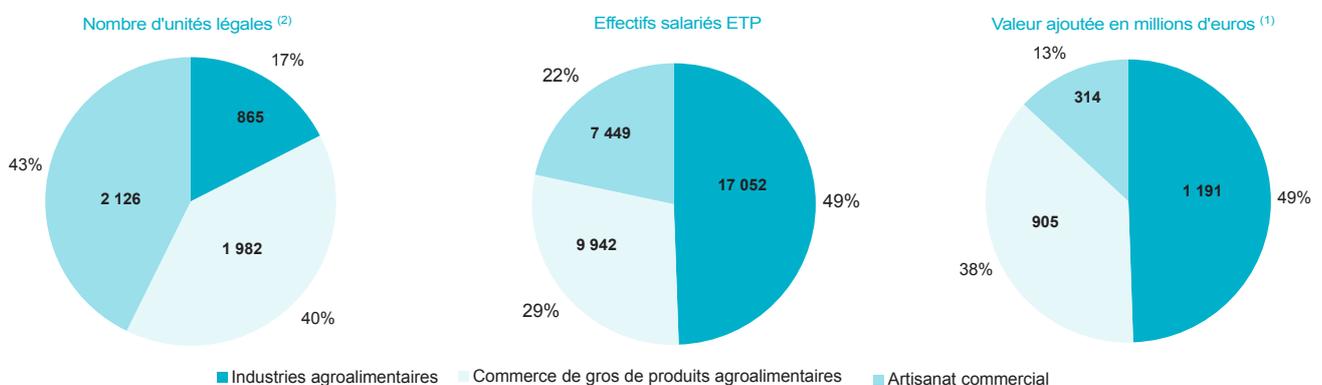
Les entreprises en lien direct avec le secteur de l'agroalimentaire regroupent 39 000 salariés au 31 décembre 2012, l'équivalent de 34 000 ETP ; la filière amont (agriculture et pêche) représente quant à elle, 74 000 ETP dont 31 000 salariés. Sur dix salariés, la moitié exerce dans la transformation, trois dans le commerce de gros, le reste dans l'artisanat commercial.

Côté chiffre d'affaires, sur près de 17 milliards d'euros réalisés en 2012, le commerce de gros y contribue pour plus de 60%, la transformation en assure le tiers. 1^{er} contributeur à l'excédent commercial de la région par son positionnement à l'export, le secteur permet depuis trois ans à la balance du commerce extérieur aquitain de rester positive. Au niveau national, sur les 6,5 milliards d'excédent dégagés par la filière, la région Aquitaine y contribue pour plus du tiers.

Les entreprises agroalimentaires : chiffres clés en 2012

	Nombre d'unités légales ⁽²⁾	Effectif salariés Équivalent temps plein	Effectif salariés au 31 décembre	Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée ⁽¹⁾
				Total	à l'exportation	
Ensemble des entreprises agroalimentaires	4 973	34 443	39 073	16 854	3 989	2 409
Poids dans l'industrie manufacturière en %	55	40	41	80	66	42
Industries agroalimentaires	865	17 052	18 830	5 818	846	1 191
Commerce de gros	1 982	9 942	11 268	10 364	3 140	905
Artisanat commercial	2 126	7 449	8 975	672	3	314

Source : INSEE - ESANE - traitement SSP



(1) Y compris autres produits et autres charges

(2) Ensemble des unités légales marchandes hors auto-entrepreneurs, agriculture, services financiers et d'assurance (mais y compris auxiliaires de services financiers et d'assurance)

Champ : unités légales de l'industrie, d'artisanat commercial et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu

Source : INSEE - ESANE - traitement SSP

ANALYSES & RÉSULTATS

STATISTIQUES

Des liens forts avec le territoire

Le secteur agroalimentaire aquitain tire largement parti de sa proximité avec les zones de production agricole. Son ancrage territorial résulte principalement de l'interdépendance de plusieurs facteurs liés à la chaîne "production-transformation-commercialisation". Lorsque ces contraintes sont moins prégnantes ces industries se rapprochent des lieux de consommation ou d'infrastructure de transports.

Les industries de boulangerie et pâtisserie se répartissent sur l'ensemble du territoire calquant la répartition de la population. Les établissements se concentrent naturellement au cœur des centres urbains. Les autres industries alimentaires (sucre, chocolat, confiserie, thé, café) se situent plutôt autour des centres urbains régionaux et des grands axes de communication, routiers ou maritimes.

Les industries des viandes sont en majorité recensées entre le sud du massif des Landes de Gascogne et le Piémont pyrénéen (Chalosse, Pays Basque et Béarn). Moins présentes en Gironde et Lot-et-Garonne, elles sont disséminées sur l'ensemble du territoire périgourdin.

Les industries de fruits et légumes sont essentiellement localisées dans les bassins de production et plus particulièrement sur le département de Lot-et-Garonne (fraise, melon, tomate, kiwi, prune,...) et des Landes (carottes, haricot vert, maïs doux).

Les industries laitières se situent en majeure partie sur la zone

d'élevage du Piémont pyrénéen. Les industries de poisson, majoritairement salmonicoles, sont recensées principalement dans les Landes, la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques.

Pour terminer, les industries des boissons, à quelques exceptions près (eaux minérales) sont spécialisées dans l'activité de vinification et calquent ainsi la trame pourpre, à savoir les zones viticoles de l'ensemble des départements aquitains.

Le commerce de gros en matière de boisson gravite presque exclusivement autour de la sphère viticole. La Gironde y concentre les neuf dixièmes de son activité.

Les trois quarts de celui des fruits (frais, secs ou à coques) et légumes sont implantés en Lot-et-Garonne et Dordogne.

Lot-et-Garonne, Landes, et dans une moindre mesure Pyrénées-Atlantiques, accueillent près de 80% du potentiel du commerce de gros spécialisé en céréales, semences et alimentation animale.

Des pouvoirs de décision également

La logique de proximité suivie par les IAA, autant pour les lieux d'approvisionnement que pour les bassins de consommation, influence fortement la localisation des sièges sociaux, ce qui les distingue des autres secteurs industriels.

Les décideurs aquitains gèrent localement 78% des effectifs régionaux du secteur. Ce qui ne les empêche pas de rayonner au delà des frontières régionales.

Les établissements agroalimentaires par département

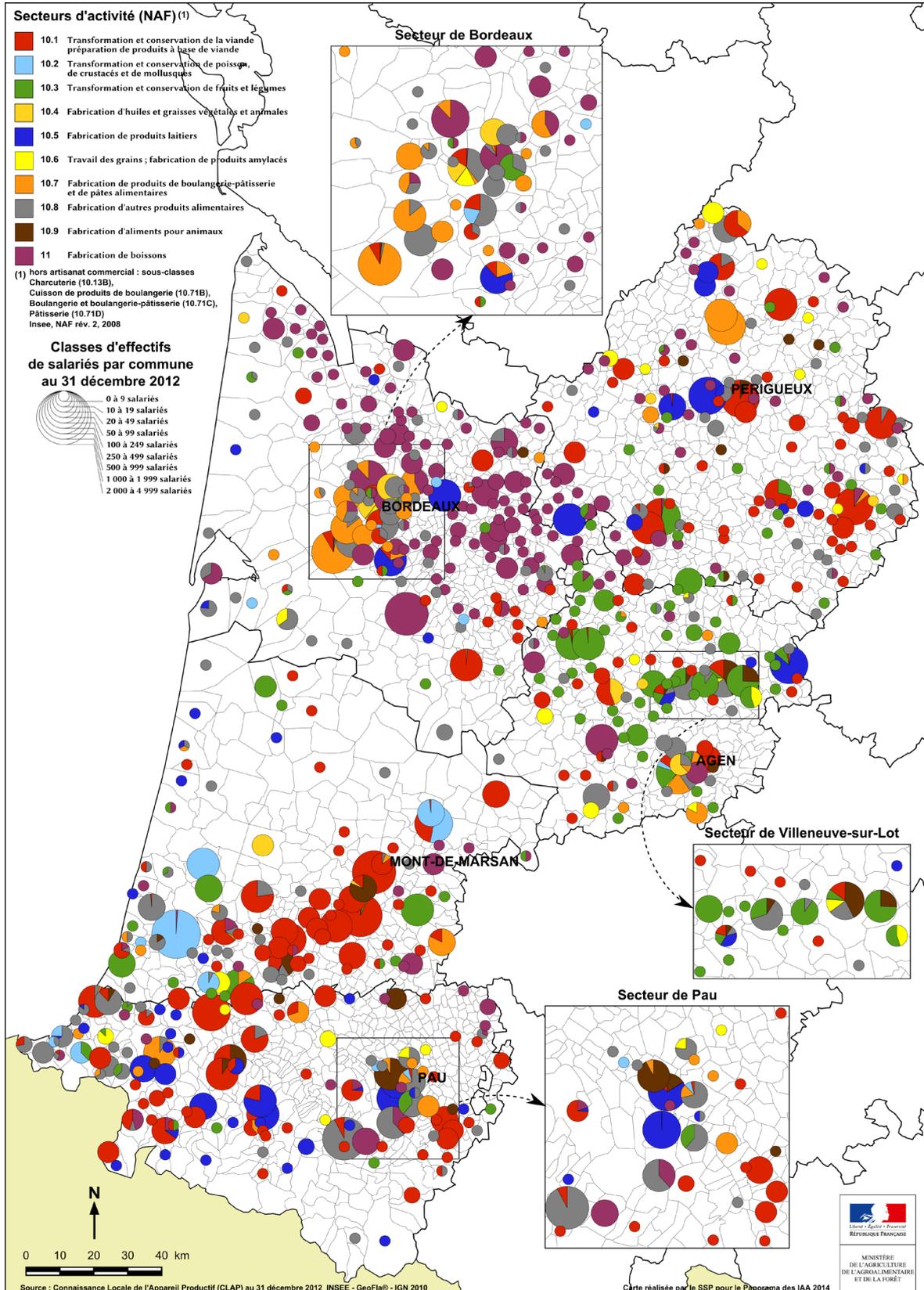
Champ : ensemble des établissements des divisions 10 et 11 (hors artisanat commercial 1013B, 1071B,C,D) et groupes 462 et 463 de la NAF rev2 (hors commerce de gros de produits à base de tabac 4635Z), DOM inclus

Unités : nombre, effectif salariés

	Dordogne		Gironde		Landes		Lot-et-Garonne		Pyrénées-Atlantiques	
	Etab.	Effectif salariés	Etab.	Effectif salariés	Etab.	Effectif salariés	Etab.	Effectif salariés	Etab.	Effectif salariés
Transformation et conservation de viande et préparation de produits à base de viande	92	1 771	43	496	85	2 420	42	420	91	1 508
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	0	0	9	S	7	1 698	2	S	5	45
Transformation et conservation de fruits et légumes	29	157	20	S	19	602	131	1 031	18	63
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	4	S	4	S	2	S	4	S	2	0
Fabrication de produits laitiers	12	681	14	235	11	10	6	258	55	1 016
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	8	57	3	S	2	S	10	108	8	50
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	13	703	42	859	11	86	12	236	24	295
Fabrication d'autres produits alimentaires	52	153	97	682	46	193	49	761	100	1 096
Fabrication d'aliments pour animaux	9	49	3	S	8	135	8	214	15	317
Industries alimentaires	219	3 572	235	2 607	191	5 211	264	3 115	318	4 390
Fabrication de boissons	58	162	129	1 683	19	105	15	211	22	193
Industries agroalimentaires	277	3 734	364	4 290	210	5 316	279	3 326	340	4 583
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	158	513	102	243	101	993	145	826	195	638
Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	230	1 038	1 504	7 559	163	637	232	1 734	254	1 233
Commerce de gros de produits agroalimentaires	388	1 551	1 606	7 802	264	1 630	377	2 560	449	1 871
Ensemble	665	5 285	1 970	12 092	474	6 946	656	5 886	789	6 454

S : Secret statistique

Source : Insee - CLAP - traitement SSP



ANALYSES & RÉSULTATS

Importante concentration de l'emploi

L'emploi est concentré dans les établissements de tailles moyenne ou grande. Les unités de production employant moins de 10 salariés représentent un peu plus de 80% des établissements. Certes nombreuses, ces Très Petites Entreprises (TPE) ne pèsent qu'un poids très modeste en termes d'emploi (soit 14,1% de l'ensemble des effectifs salariés et de la masse salariale du secteur).

Le reste de la main-d'œuvre régionale, relevant de l'industrie agroalimentaire et du commerce de gros, se répartit, presque à parts égales entre les PME (Petites et Moyennes Entreprises de 10 à 100 salariés) et dans les entreprises de plus de 100 salariés (moins d'une cinquantaine d'unités).

Viande : un quart des emplois de la transformation

Un quart des emplois aquitains des IAA est consacré aux industries des viandes : les établissements de préparation industrielle de produits à base de viande, transformation et conservation des viandes de volaille et de boucherie se partagent plus de 4 000 salariés. Cette activité est à la fois le secteur qui compte le plus d'établissements employeurs, et celui qui comprend le nombre le plus important de "grands" établissements : un tiers des établissements des IAA de cent salariés et plus officient dans les industries des viandes.

Les industries des boissons occupent plus de 2 000 salariés en Aquitaine, soit 19 personnes en moyenne pour chacune d'entre elles. Les établissements de vinification y emploient sept salariés sur dix.

10% des salariés des IAA sont employés dans les industries des fruits et légumes, au sein d'établissements de transformation et de conservation. D'un côté, des établissements travaillant les fruits, très nombreux (les deux tiers des unités) qui emploient 15 salariés en moyenne, de l'autre les établissements travaillant les légumes, moins nombreux mais occupant en moyenne 45 salariés chacun.

Avec 38 salariés en moyenne par unité, la fabrication de fromage regroupe les trois quarts de la main-d'œuvre des industries laitières.

Boissons, 1/3 des emplois du commerce de gros agroalimentaire

Quatre salariés sur dix sont employés dans le commerce de gros, en Aquitaine en 2012. C'est, en moyenne, un de plus que dans le restant de l'hexagone. En lien avec les productions de la région, ce résultat est à mettre à l'actif des secteurs phares.

Avec 3 700 salariés le secteur des boissons regroupe le tiers des effectifs du commerce de gros alimentaires. Le commerce de gros spécialisé dans le segment des céréales, semences et alimentation du bétail rassemble près de 2 000 salariés en 2012. En troisième position arrive le commerce de gros de fruits et de légumes avec 1 600 salariés. Ce tiercé concentre à lui seul près des trois quarts du salariat, comme du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée dégagée par la branche « Commerce de gros alimentaires ».

Industrie et commerce de gros agroalimentaire en 2012 en Aquitaine

Champ : Région de plus forte implantation

Les résultats sont affectés à la région où leur plus forte contribution économique est la plus importante indépendamment de la localisation de leur siège social

Unités : nombre, effectif, million d'euros

	Nombre d'unités légales	Effectif salariés au 31 décembre	Effectif salariés Équivalent temps plein	Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée HT ⁽¹⁾
				Total	à l'exportation	
Industrie des viandes	219	4 833	3 994	1 300	82	209
Industrie du poisson	16	2 098	2 047	453	53	116
Industrie des fruits et légumes	109	2 317	2 471	680	127	141
Industrie des corps gras	9	33	34	8	1	1
Industrie laitière	72	1 987	1 842	776	73	137
Travail des grains	24	176	167	69	19	11
Industrie des pains et des pâtes	51	1 716	1 555	269	19	86
Industrie des autres produits alimentaires	212	2 977	2 547	934	126	221
Fabrication d'aliments pour animaux	19	385	348	239	26	22
Industrie des boissons	134	2 308	2 047	1 091	319	248
Industrie agroalimentaire (y compris artisanat commercial)	865	18 830	17 052	5 818	846	1 191
Commerce de gros de produits agricoles bruts	335	2 764	2 528	3 821	583	202
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	1 647	8 504	7 414	6 543	2 557	702
Commerce de gros de produits agroalimentaires	1 982	11 268	9 942	10 364	3 140	905
Industries et commerces de gros de produits agroalimentaires	2 847	30 098	26 994	16 182	3 986	2 096

⁽¹⁾ Y compris autres produits et autres charges

Source : Insee - Esane - traitement SSP

Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu

16 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2012

Dans une définition plus restrictive excluant l'artisanat commercial, les entreprises de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires rassemblent 2 847 unités légales et réalisent en 2012 un chiffre d'affaires dépassant les 16 milliards d'euros.

10% des unités génèrent 80% du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'agroalimentaire aquitain est concentré : les 50 premières réalisent la moitié du chiffre d'affaires, les dix premières le quart.

Côté industrie, les établissements de plus de 20 salariés (20% de effectifs) contribuent à 86% du CA de la branche. Résultat supérieur à celui du commerce de gros en produits agricoles bruts, où ces dernières en réalisent les deux tiers, mais ne pèsent que 5% des unités concernées.

En revanche, dans le commerce de gros de produits alimentaires, les plus de 20 salariés (6% des unités) totalisent moins de la moitié du CA de la branche (47%). Ce résultat est à mettre à l'actif d'unités de petite taille recensées dans le secteur des boissons.

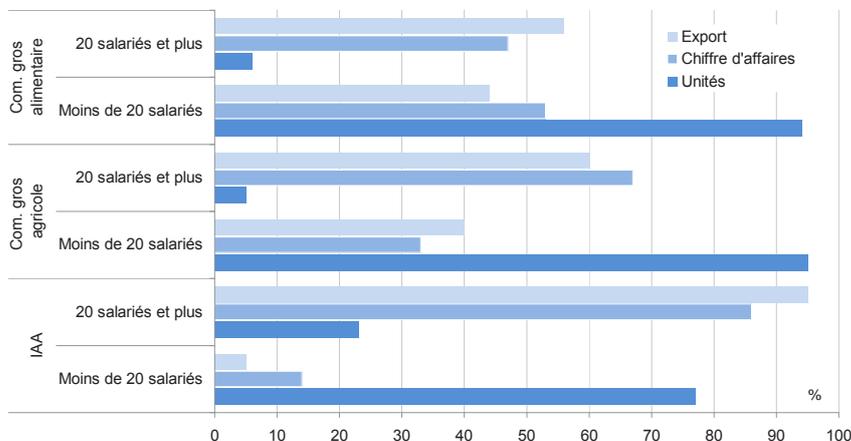
Principalement localisées en Gironde, elles rassemblent des maisons de négoce et des structures de production (coopératives ou chais particuliers) disposant d'entités juridiques distinctes de l'activité de production et orientées vers la commercialisation.

Des exports concentrés et limités à un petit nombre d'entreprises...

La part des exportations dans le chiffre d'affaires du secteur agroalimentaire demeure faible (24%) au regard des autres industries manufacturières d'Aquitaine (34%). Et pour cause, 70% des unités étudiées n'opèrent que sur le marché intérieur. Parmi celles qui exportent, neuf sur dix sont de petites unités. Elles contribuent pour le quart de la valeur régionale exportée, les trois quarts restants sont à mettre à l'actif de moins d'une centaine d'entreprises (85).

Ceci tend à conforter l'idée que, si les industries alimentaires apparaissent comme une force à l'exportation, cette dynamique repose essentiellement sur un noyau limité d'entreprises très impliquées. Preuve en est, chez ces dernières, l'export représente plus des deux tiers du CA, contre moins de 20% parmi les petites unités exportatrices.

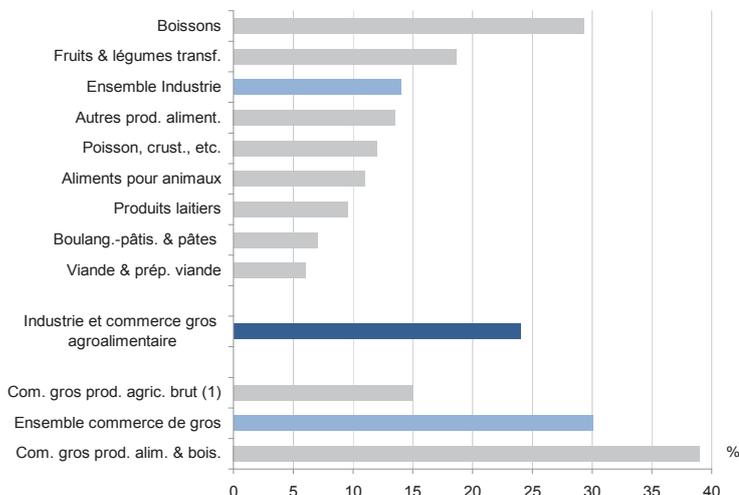
Parts relatives par filière et tranche de salariat



note de lecture : au sein des IAA ; les unités de moins de 20 salariés représentent 80% de l'effectif, 13% du chiffre d'affaires et 5% de l'export

Source : Insee - Esane - traitement SSP

Part des exportations dans le chiffre d'affaires



(1) y compris animaux vivants

Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu

Source : Insee - Esane - traitement SSP

... aux facettes parfois multiples

Au sein de l'agroalimentaire aquitain, la faible part du CA à l'export des industries agroalimentaires (proprement dite), si elle demeure une réalité, est à relativiser. Elle ne tient compte, statistiquement, que des résultats d'unités référencées au sein d'une « nomenclature d'activités française » (en l'occurrence poste 10 et 11 de la NAF). Elle obère le fait que ces mêmes unités peuvent détenir une « filiale », répertoriée en commerce de gros par lequel transite la commercialisation de leur production à l'export.

L'exemple du vin est significatif. Si le secteur boisson réalise le meilleur score des industries (29%) pour sa part à l'export, le vin y pèse peu. Les deux tiers de la valeur proviennent du segment des boissons alcooliques distillées.

Le vin représente 70% de la valeur exportée par le commerce de gros alimentaire (code NAF 46). Par ordre d'importance, les 25 premiers établissements y contribuent pour les deux tiers. Parmi ces derniers, cinq disposent parallèlement d'une entité de production distincte.

Parmi les productions d'Aquitaine, l'exemple du vin n'est pas unique, il montre toutefois l'intérêt d'élargir le périmètre des industries agroalimentaires au commerce de gros, si l'on souhaite étudier la filière.

ANALYSES & RÉSULTATS

2 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2012

Les charges grèvent le chiffre d'affaires

Comme dans le reste de l'industrie, le poids des charges d'exploitation dans la valeur de production des IAA demeure très important. Principal poste de dépense, le poste matière « première » où l'on distingue soit l'achat de produits « bruts » pour ceux qui transforment, soit l'achat de produits « finis » pour ceux qui commercialisent. En 2012, sur ce seul poste, le secteur agroalimentaire (transformation et commercialisation) y consacre 12 milliards d'euros. Auxquels, il convient d'ajouter deux milliards d'autres charges externes, soit un total de 14 milliards d'euros. L'ensemble de ces charges grève 80% du chiffre d'affaires de la transformation (de 70% pour la transformation du poisson ou des produits de la boulangerie à 85% pour le secteur de la viande) et 92% de celui du commerce de gros.

Des taux de valeur ajoutée contrastés

En 2012, le secteur de l'agroalimentaire aquitain génère donc 2 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 13% de son chiffre d'affaires. Les IAA y contribuent pour 56%, le commerce de gros agricole pour le dixième, celui de produits alimentaires le tiers. Le taux de valeur ajoutée est plus élevé dans la fabrication industrielle de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (32%) et la conserve de poissons (26%), nettement plus bas dans l'industrie des viandes (16%) et la fabrication d'aliments pour animaux (9%). Concernant le commerce de gros, les résultats liés à celui des produits agricoles bruts et animaux vivants (5%) tirent la moyenne du poste (9%) vers le bas, au regard de ceux engendrés dans le secteur alimentaires et boissons (11%), majoritairement porté par les boissons (13%).

700 millions d'euros de marge

Le taux de marge caractérise la répartition de la valeur ajoutée entre travail et capital. Il permet de mesurer la part de la valeur ajoutée qui n'est pas utilisée pour rémunérer le travail des salariés. Dès lors, aux 2 milliards de valeur ajoutée dégagés par la filière, il convient de soustraire 1,3 milliard lié aux salaires et charges de personnels (800 millions dans les industries agroalimentaires, 500 millions dans le commerce de gros).

Boisson, le taux de marge le plus élevé, à la transformation comme en commercialisation

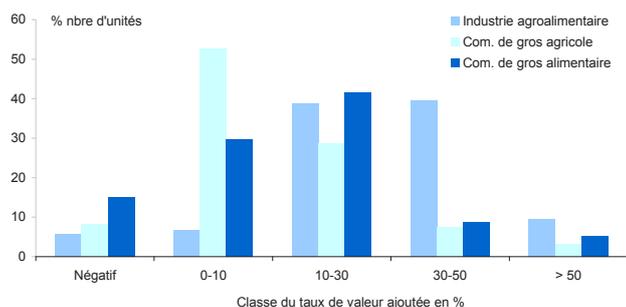
En 2012, en Aquitaine, le taux de marge de l'industrie agroalimentaire s'élève à 31% (contre 19% pour le reste de l'industrie manufacturière). 14% des entreprises affichent un taux de marge négatif, à l'opposé 30% ont un taux supérieur à 50%. Ces dernières réalisent 48% de l'excédent brut d'exploitation global du secteur.

Au sein des industries de main-d'œuvre et à faible taux de valeur ajoutée, le secteur des abattoirs dégage moins de 2% de marge (contre 8% au niveau national), celui de la volaille 8% contre 2% dans le restant de l'hexagone. Lorsque la transformation génère une valeur ajoutée supérieure au coût de main-d'œuvre engendrée, le taux de marge progresse, à savoir 21% pour la préparation industrielle de produits à base de viande ou de fruits et légumes, 28% pour celle à base de poissons ou de fromage, 37% pour les plats préparés, la palme revenant à la vinification (53% en Aquitaine contre 43% ailleurs).

Le taux de marge dégagé par le commerce de gros (37%) oscille entre 33% sur le segment des produits agricoles bruts et 39% sur celui des produits alimentaires y compris boissons. Mais au sein de ce dernier, les écarts sont plus marqués. Ils varient de 6% dans le commerce de gros de viande à 47% dans celui des boissons.

Dispersion du taux de valeur ajoutée en 2012

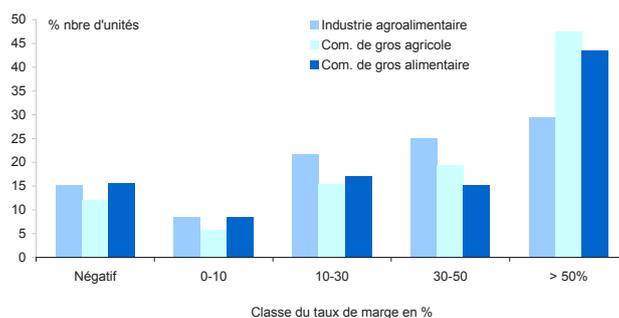
(valeur ajoutée en % du chiffre d'affaires)



Source : Insee - Esane - traitement SSP

Dispersion du taux de marge en 2012

(excédent brut d'exploitation en % de la valeur ajoutée)



Source : Insee - Esane - traitement SSP

330 millions d'investissement corporel

L'agroalimentaire, selon son orientation (transformation ou commercialisation) suppose de lourdes contraintes de maintien de l'outil industriel nécessitant d'importants investissements.

Investissements : corporel dans l'industrie...

Le secteur de l'agroalimentaire aquitain consacre en moyenne 15% de sa valeur ajoutée à la dépense d'investissement corporel, comme dans le reste de l'hexagone. Sur un total de 330 millions d'euros, le seul secteur de l'industrie y pourvoit aux deux tiers.

Quel que soit le segment étudié, la dépense d'investissement en installations techniques matériel et outillage industriels s'érige en premier poste de dépense. Toutefois, sa part est variable, de 76% dans le commerce de gros de produits agricoles à 33% dans celui du commerce de produits alimentaires, pour 52% dans les industries.

Le poste construction, y compris terrain fait figure de deuxième destination des investissements pour l'industrie et le commerce alimentaires (respectivement 30% et 27%). Le commerce de gros alimentaires y compris boissons consacre 10% de l'investissement corporel aux frais d'agencement et aménagements divers, contre 5% dans l'industrie et moins de 2% dans le commerce agricole. Le poste Transport, faible dans l'industrie (1,5%), absorbe 11% de la dépense dans l'ensemble du commerce de gros alimentaire comme agricole.

...financier dans le commerce de gros

Si l'investissement corporel est l'apanage du secteur industriel, l'investissement financier est la marque du commerce de gros de produits agricoles. En 2012, sur les 435 millions d'euros d'investissements financiers, ce secteur y contribue pour 98%.

Un taux de rentabilité dans la moyenne nationale

Le taux de marge caractérise la répartition de la valeur ajoutée. Outre le taux de marge, la rentabilité économique peut être approchée en rapportant l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) au regard des moyens mis en oeuvre (immobilisations et besoin en fonds de roulement). En 2012, en Aquitaine, le ratio pour l'ensemble de la filière s'établit à 7,4%, légèrement inférieur à celui de la moyenne nationale (8%).

Des situations contrastées

Dans le secteur de l'industrie (8%), la transformation de poissons et crustacés affichent le meilleur score (15%), devant le secteur des produits laitiers (11%) soutenu par la production fromagère. Les boissons s'inscrivent dans la moyenne du segment (8%). Conserves ou jus de fruits ne dépassent pas 4%. L'industrie de la viande enregistre le taux le plus bas (3%), de 5% pour la préparation à base de viande à un taux quasi nul pour le secteur de la viande de boucherie.

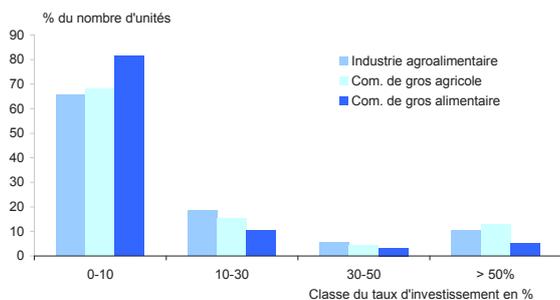
Sous l'influence du poste boissons, le commerce de gros en produits alimentaires égale le secteur de l'industrie (8%), soit le double de celui relatif aux produits agricoles.

Par tranche de salariés, et pour le même type de filière, les structures de moins de 20 salariés enregistrent des ratios inférieurs, en moyenne 2 points de moins, hormis dans le secteur du commerce de gros de boissons où elles font quasi jeu égal.

De la transformation à la commercialisation, 20% des entreprises présentent un taux de rentabilité économique négatif. Pour un tiers, il demeure positif sans dépasser 10%. Si pour 15% des unités il dépasse 30%, ce résultat ne concerne que 10% des unités de l'industrie pour 20% de celles œuvrant dans le commerce de gros alimentaires.

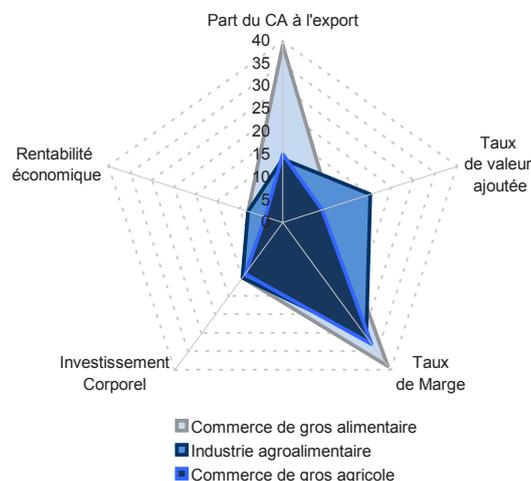
Dispersion du taux d'investissement en 2012

(Investissement en % de la valeur ajoutée)



Source : Insee - Esane - traitement SSP

Principaux ratios économiques en %, selon les filières en 2012, en Aquitaine



Source : Insee - Esane - traitement SSP

Le périmètre coopératif, un acteur qui pèse de plus en plus

Au sein du périmètre coopératif national, les entreprises d'Aquitaine représentent 10% des unités et 6% du chiffre d'affaires que ce soit sur le segment de la transformation comme de la commercialisation. En Aquitaine, dans l'ensemble du secteur agroalimentaire (privé et coopération), elles contribuent pour 27% du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires y compris boisson et pour 47% du CA du commerce de gros.

A l'image du secteur étudié, le périmètre coopératif aquitain rassemble à la fois des unités de taille modeste mais également de grands groupes. Ainsi, le dixième de l'effectif concentre plus de la moitié du chiffre d'affaires.

L'essor des 20 salariés et plus

Face à la concurrence, les coopératives cherchent à asseoir leur pérennité en atteignant une taille conséquente. Cela se traduit par le regroupement, la fusion ou l'absorption d'unités de petite ou de moyenne taille. Conséquence, en Aquitaine, entre 2009 et 2012, le nombre d'unités de plus de 20 salariés progressait de 50% dans la coopération alors qu'il restait stable dans le secteur privé.

Parmi les unités de plus de 20 salariés de l'ensemble de la filière (privé ou non), la coopération regroupe le cinquième des établissements, et rassemble le quart de l'emploi (6 000 salariés) comme de la valeur ajoutée (contre 16% en 2009) et réalise plus du tiers du chiffre d'affaires contre 21% en 2009.

Viande dans la transformation, céréales-semences dans la commercialisation

Le segment de la transformation (IAA) rassemble près de 3 800 salariés pour un chiffre d'affaires frisant le milliard et demi d'euros. La transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande y contribue pour plus de la moitié, portée principalement par la branche « volailles ». Suivent la transformation de fruits et légumes et la vinification (respectivement 15% chacune).

Dans le commerce de gros alimentaires « coopératifs » (2 200 salariés pour 2,3 milliards d'euros de CA) la filière « céréales, semences et alimentation animale » se taille la part du lion. Avec le tiers des établissements du secteur, elle emploie les deux tiers du salariat et réalise les trois quarts du chiffre d'affaires comme de la valeur ajoutée.

Rédacteur :
Jacky BONOTAUX

L'agroalimentaire

Afin de tenir compte des liens inter-entreprises, les statistiques sur l'activité agroalimentaire portent désormais sur un périmètre élargi couvrant l'ensemble des activités intermédiaires entre la production de produits agricoles bruts (assurée en amont par les exploitations agricoles) et la distribution finale (assurée en aval par le commerce de détail). Plus précisément, sont couvertes par cette publication :

- les activités de transformation ou « industries agroalimentaires » : industries alimentaires (division 10 de la Naf rev2 hors sous-classes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D) et fabrication de boisson (division 11)
- le commerce de gros de produits agroalimentaires : commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants (groupe 462) et commerce de gros de produits alimentaires et boissons (groupe 463 hors sous-classe 4635 - commerce de gros de produits à base de tabac)
- l'artisanat commercial de charcuterie (sous-classe 1013B) et de boulangerie-pâtisserie (sous-classes 1071B, 1071C et 1071D).

Pour en savoir plus...

- Agreste Aquitaine - Mémento des Industries AgroAlimentaires - décembre 2014
- Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr
Accès via l'onglet « Enquêtes »
 - Esane - Entreprises agroalimentaires
 - Esane - Coopératives agroalimentaires
 - Connaissance locale de l'appareil productif - Établissements agroalimentaires
- Consultez le site Internet de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE

2015

Prix : 2,50 €

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412